

# l'édito

de Jean-Luc Bergeon



*Saint-Christol*

Chers Concitoyens,

Je débute ce nouveau bulletin municipal en vous souhaitant au nom de l'ensemble du conseil municipal une bonne et heureuse année 2017.

La première des responsabilités qu'octroie le suffrage universel à un maire c'est celle de bâtir, de construire l'avenir de la cité qu'il administre.

Depuis plus de 15 ans nous sommes mobilisés avec les diverses équipes municipales autour de cette logique.

Penser global et agir local, avoir pour chaque projet une programmation économique maîtrisée, voilà le défi que nous avons à relever.

Avec l'arrivée de cette nouvelle année nous entrons dans la deuxième partie de notre mandature.

Les 3 prochains exercices verront l'éclosion de différents projets, les chantiers et autres travaux se multiplieront dans la commune.

2020 nous guidera vers la revitalisation du cœur du village et la construction d'un espace multi-modal : « le théâtre des arènes » sur le site de l'ancienne gare.

2017 marquera la construction de la nouvelle station d'épuration dont les premiers travaux ont démarré depuis plus d'un mois. Suivront par la suite la réalisation des logements pour tous et le déménagement des services techniques sur le site de La Bruyère ou encore la construction des futurs vestiaires de la plaine des sports.

Cette nouvelle année sera également l'occasion des premières réalisations du schéma d'adaptabilité programmé, en particulier la construction d'une rampe d'accès à l'église du village.

Depuis plus de 10 ans, à Saint-Christol, nous ne construisons pas pour construire, nous portons des projets à la fois fonctionnels, innovants, accessibles à tous pour répondre aux besoins de nos vies quotidiennes.

Nous avons pour notre commune l'ambition de mettre en place des politiques novatrices afin d'imaginer la ruralité souhaitable de demain.

Ce que nous allons devenir n'est pas prédéterminé, nous ne sommes pas résignés mais résolus à avancer et pour cela nous continuerons à faire preuve d'audace voire d'utopie.

Chers Concitoyens, à Saint-Christol nous avons rendu possible cette utopie, celle qui consiste à affirmer que construire c'est créer un événement.



C'est cet esprit d'entreprise que nous continuerons à développer et que je vous présenterai plus en détail le samedi 07 janvier à l'occasion de la cérémonie des voeux à la population. Vous pouvez compter sur notre détermination pour continuer à mettre en place des politiques inventives afin de retrouver le sens de la ruralité.

Chers Concitoyens, comme évoqué au début de mon propos, je considère que la responsabilité de maire que vous m'avez confié depuis 2001 est celle de bâtir l'avenir de la commune et d'en magnifier l'héritage.

Je suis totalement mobilisé avec l'ensemble de l'équipe municipale vers cet objectif.

Cordialement

Jean Luc Bergeon



Janvier 2017

# point de vue

*Extrait du propos introductif sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Lunel le 20/12 /16*

... Les évolutions territoriales, institutionnelles et réglementaires ont rendu obligatoire la révision des différents documents d'urbanisme ou de planification tels que le SCOT.  
C'est l'occasion pour les élus de débattre de l'avenir de nos territoires autour d'une question centrale :  
« *Que sera le Pays de Lunel demain ?* »

Depuis des mois j'ai activement contribué à l'élaboration du projet de territoire présenté en juin 2016 à Vérargues à l'occasion du conseil annuel extraordinaire de la CCPL.  
Plus récemment à Saussines, j'ai mené un débat aux côtés de mes collègues sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) autour de 3 grandes ambitions clairement affichées :

- 1) Développer un espace de vie attractif, à la fois urbain et rural, entre les deux agglomérations de Nîmes et de Montpellier,
- 2) Acter un développement solidaire pour l'ensemble du territoire qui permette de répondre aux besoins de sa population actuelle et future,
- 3) Mettre en œuvre tous les moyens favorables à la création d'emplois pour assurer un développement responsable.

Nous arrivons à présent à la dernière étape de ce long processus de réflexion et de maturation, étape lors de laquelle nous devons inscrire notre ambition et notre vision pour le devenir du territoire dans un document opposable de façon claire et précise.

Ce document, c'est le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) abordé aujourd'hui, lequel doit mettre en œuvre le SCOT et en constituer l'aboutissement.

En effet, notre nouveau SCOT s'appliquera pendant 18 ans, et le futur Plan Local d'Urbanisme (intercommunal ou pas ?) devra s'y conformer.

Cet élément implique fortement la nécessité de se projeter, bien au delà de notre mandat, de nos craintes, de nos doutes, voire de nos réticences.

Le risque existe en effet, de devoir élaborer un SCOT défensif, se limitant à un simple toilettage réglementaire qui n'appréhenderait pas suffisamment l'avenir de notre territoire eut égard aux différentes lois et réglementations qui légitimement nous inquiètent, Gemapi, loi Alur, Loi NOTRe, Loi Maptam, PLUI, Grandes Régions, avenir des Départements, Communes nouvelles...

La première de nos frilosités pourrait être un frein à l'avènement probable d'une future Communauté d'Agglomération en Pays de Lunel.

A cette question, je vous dirai que selon l'Insee, l'augmentation prévue de la population de notre territoire place le seuil de 50 000 habitants (*nécessaire à la constitution d'une agglomération*) au mieux à l'horizon 2020/2021.

Il nous serait alors assez simple de repousser cette question jusqu'à la fin du mandat en cours.

C'est une voie dans laquelle je ne vous invite pas à aller, parce que la plupart d'entre vous possède une grande connaissance du territoire et de ses enjeux et que vous êtes les mieux placés pour en appréhender l'avenir.

Par ailleurs, ne pas profiter des 3 années que nous avons devant nous pour réfléchir ensemble et sereinement à ces sujets serait à mes yeux une erreur stratégique majeure.

Rester sur une position figée, donc stagner, serait en fait reculer vis-à-vis du monde en mouvement qui nous entoure.

Je sais combien les craintes de certains sont importantes sur la question des obligations liées au logement social, je sais combien les transferts de compétences nous perturbent.

Pour autant le logement social n'est plus ce qu'il était et surtout il s'adresse à plus de 70% de notre population. Sur une même opération immobilière, bien malin celui qui peut distinguer la partie sociale de celle qui ne l'est pas.

Le cout du foncier, comme celui de l'immobilier, a explosé en 10 ans en pays de Lunel.

Cela exclut potentiellement les jeunes, les familles mono parentales et une grande partie des salariés de notre territoire.

Ce phénomène ne pourra que s'accroître si nous n'affichons pas notre volonté d'y remédier en recherchant de nouveaux équilibres sans opposer un modèle à un autre.

A court terme, c'est de la désertification du Pays de Lunel dont il s'agit, avec aucune possibilité pour les autochtones de rester vivre au pays ou encore de grandes difficultés à renouveler la population. C'est ce qu'a très bien compris Montpellier Méditerranée Métropole en inscrivant dans son SCOT le seuil de 30 % de logements aidés pour avoir une « *Métropole Accessible* ».

Les transferts de compétences, comme la mutualisation, représentent l'avenir de nos communes. Dans une logique de raréfaction des budgets, à laquelle viennent s'ajouter des besoins nouveaux dans le monde rural - souvent liés à une population dont les modes de vie sont inspirés par l'urbain et face aux réglementations qui exigent une qualification pointue -, l'intercommunalité doit être la réponse de demain.

De même, nous ne devons pas reculer devant le fait de mettre en place une complémentarité structurelle avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) voisins.

L'idée d'un PETR entre Nîmes et Montpellier doit nous habiter.

Le temps de la lutte avec les territoires limitrophes est révolu, nous devons adosser notre développement économique aux forces de ces territoires.

Ne pourrions-nous pas, par exemple, développer l'ambition d'être le grenier de la Métropole ?

Nous aurions alors à affirmer le rôle de l'agriculture sur notre territoire, en valorisant les spécificités Lunelloises.

Pourquoi ne pas considérer la mobilité comme un formidable potentiel d'interconnexion pour le pays de Lunel dans une logique d'allers retours avec les territoires voisins ?

En ce sens le projet de Pôle d'Echange Multi-modal (PEM) est une chance formidable pour renforcer l'attractivité du Pays de Lunel, qu'elle soit économique, patrimoniale ou de loisirs.

Ne cherchons pas à copier ou concurrencer les modèles de développement voisins, cultivons notre propre identité, renforçons nos caractéristiques, valorisons nos paysages et nos savoir-faire devenons attractifs, faisons envie !

Montrons à travers ce SCOT notre capacité à structurer le territoire, notre volonté d'exister comme un point d'équilibre et de complémentarité entre deux métropoles.

Mes chers Collègues, je vous invite à plancher sur un SCOT ambitieux, identifiable, affirmé, assumé pour l'avenir de notre beau Pays de Lunel.

Jean Luc Bergeon,

Vice président délégué à l'aménagement de l'espace, en charge du SCOT.

**SCOT**  
Schéma de cohérence territoriale

